



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze le dix neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel DELMAS, Maire.

Étaient présents M. DELMAS

M. FLAMANT, M. ROBY, Mme DRAINS, Mme DUNAND, M. GONTIER, Mme GOVAERTS-BENSARIA, Mme NINORET, M. GASTON, **Adjoins au Maire,**

M. AUGUET, Mme MEURANT, M. KOROLOFF, **Conseillers municipaux délégués**

M. DAFLON, Mme LOUCHART, M. LOPES, Mme SIMON, M. TEIXEIRA, M. TOUZET, Mme MAGNIER, M. BIGORGNE, M. DUMONTIER, M. SCHWARZ, **Conseillers municipaux**

Étaient absents :

M. YACOUBI
Mme TIXIER
Mme CAPRON
M. HERVIEU

Secrétaire de séance :

M. LOPES

Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée à traiter l'ordre du jour de la présente séance :

FINANCES ET GESTION DU PATRIMOINE

- **Contraction d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;**
- **Contraction d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie ;**
- **Contraction d'un emprunt auprès de la Société Générale ;**
- Questions diverses.**

FINANCES ET GESTION DU PATRIMOINE

N°2012-151

CONTRACTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROBY.

M. ROBY rappelle que dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, détaillé lors du débat d'orientation budgétaire tenu au cours de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2011 et confirmé lors de celui tenu au cours de la réunion du 27 février dernier, inscrit au budget principal 2012 pour un montant global de dépenses de 11 316 420,00 € (montant de la section d'investissement en dépenses hors la part capital de l'annuité de dette), la Ville a prévu, et inscrit prévisionnellement à son budget en recettes d'investissement, pour le financement de ce plan, la contraction d'un ou plusieurs emprunts pour un montant maximum de 4 398 092,00 €.

Un premier emprunt d'un montant de 1 000 000,00 € a été contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations suite à la délibération du Conseil Municipal n°2012-085 du 21 mai 2012.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de conclure un deuxième contrat d'emprunt, à hauteur de 1 000 000,00 €, avec la Caisse des dépôts et Consignations dans les conditions suivantes :

- Durée d'amortissement : 15 ans
- Type d'amortissement du capital : naturel
- Typologie Gissler : 1A
- Échéance : annuelle
- Taux fixe : 3,95 %
- Réception des fonds au 31/12/2012
- première échéance de remboursement au 1er janvier 2013.

M. ROBY précise que depuis la crise de 2008, les collectivités, comme nombre d'entreprises ou de particuliers, ont du mal à contracter des emprunts face à frilosité des organismes financiers. Les sommes disponibles sont relativement limitées : aucun organisme n'est disposé à prêter 3 400 000 €. C'est la raison pour laquelle l'emprunt programmé doit être réparti entre plusieurs organismes.

Monsieur le Maire remercie M. ROBY.

Il n'y a pas de questions. Monsieur le Maire met aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Pont-Sainte-Maxence n°2012-052 du 2 avril 2012 portant adoption du budget principal 2012 ;

Considérant les projets de la Ville de Pont-Sainte-Maxence de construction d'une salle sportive et culturelle HQE et d'un terrain de football synthétique ;

Considérant l'inscription prévisionnelle, au chapitre 16 de la section d'investissement du budget principal 2012 adopté par délibération n°2012-052 du 2 avril 2012 susvisée, après contact pris par la Municipalité avec ses partenaires financiers et prévision sur le long terme de la capacité d'autofinancement de la Collectivité, de recettes d'emprunt à hauteur de 4 398 092 € ;

Considérant l'offre de prêt présentée par la Caisse des dépôts et consignations dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt	Financement du plan pluriannuel d'investissement comprenant la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive HQE et d'un terrain de football synthétique.
Montant	1 000 000,00 €
Durée	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,95 %
Taux annuel de progressivité	0,00 %
Modalité de révision des taux (2)	N
Indice de référence	
Valeur de l'indice de référence	0,00 % (**)
Différé d'amortissement	aucun
Périodicité des échéances	annuelle
Commission d'intervention	300,00 €

(2) N : Non révisable

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **à la majorité (3 oppositions)**

Adopte la décision suivante :

Article premier : Pour le financement du plan pluriannuel d'investissement comprenant la construction d'une salle sportive et culturelle HQE et d'un terrain de football synthétique, Monsieur le Maire est invité à réaliser, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt de 1 000 000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la période d'amortissement : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,95 %
- Amortissement : naturel
- Typologie Gissler : 1 A

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat réglant les conditions du prêt défini à l'article 1 et la ou les demande(s) de réalisation de fonds, ainsi que tous documents concernant cette affaire.

Article 3 : Les dépenses et recettes découlant de la présente décision sont inscrites au chapitre 16 de la section d'investissement et au chapitre 66 de la section de fonctionnement des budgets principaux 2012 et suivants.

N°2012-152

CONTRACTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE

M. le Maire donne à nouveau la parole à M. ROBY.

M. ROBY propose au Conseil Municipal de conclure un troisième contrat d'emprunt, à hauteur de 1 500 000,00 €, avec la Caisse d'Épargne dans les conditions suivantes :

- Durée d'amortissement : 60 trimestres
- Type d'amortissement du capital : constant
- Échéance : trimestrielle
- Taux fixe : 4,43 %
- Réception des fonds au 31/12/2012
- première échéance de remboursement au 25 mars 2013

Monsieur le Maire remercie M. ROBY.

Il n'y a pas de questions. Monsieur le Maire met aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Pont-Sainte-Maxence n°2012-052 du 2 avril 2012 portant adoption du budget principal 2012 ;

Considérant les projets de la Ville de Pont-Sainte-Maxence de construction d'une salle sportive et culturelle HQE et d'un terrain de football synthétique ;

Considérant l'inscription prévisionnelle, au chapitre 16 de la section d'investissement du budget principal 2012 adopté par délibération n°2012-052 du 2 avril 2012 susvisée, après contact pris par la Municipalité avec ses partenaires financiers et prévision sur le long terme de la capacité d'autofinancement de la Collectivité, de recettes d'emprunt à hauteur de 4 398 092 € ;

Considérant l'offre de prêt présentée par la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt	Financement du plan pluriannuel d'investissement comprenant la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive HQE et d'un terrain de football synthétique.
Montant	1 500 000,00 €
Durée	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,43 %
Taux annuel de progressivité	0,00 %
Modalité de révision des taux (2)	N
Indice de référence	
Valeur de l'indice de référence	0,00 % (**)
Différé d'amortissement	aucun
Périodicité des échéances	trimestrielle
Commission d'intervention	2 500,00 €

(2) N : Non révisable

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **à la majorité (3 oppositions)**

Adopte la décision suivante :

Article premier : Pour le financement du plan pluriannuel d'investissement comprenant la construction d'une salle sportive et culturelle HQE et d'un terrain de football synthétique, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 1 500 000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la période d'amortissement : 15 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,43 %
- Amortissement : Progressif du capital

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat réglant les conditions du prêt défini à l'article 1 et la ou les demande(s) de réalisation de fonds, ainsi que tous documents concernant cette affaire.

Article 3 : Les dépenses et recettes découlant de la présente décision sont inscrites au chapitre 16 de la section d'investissement et au chapitre 66 de la section de fonctionnement des budgets principaux 2012 et suivants.

N°2012-153

CONTRACTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROBY.

M. ROBY propose au Conseil Municipal de conclure un quatrième contrat d'emprunt, à hauteur de 900 000,00 €, avec la Société Générale dans les conditions suivantes :

- Durée d'amortissement : 15 ans
- Type d'amortissement du capital : constant
- Echéance : trimestrielle
- Taux fixe : 4,25 %

- Réception des fonds au 31/12/2012

- première échéance de remboursement au 1er janvier 2013.

Monsieur le Maire remercie M. ROBY.

Il n'y a pas de questions. Monsieur le Maire met aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Pont-Sainte-Maxence n°2012-052 du 2 avril 2012 portant adoption du budget principal 2012 ;

Considérant les projets de la Ville de Pont-Sainte-Maxence de construction d'une salle sportive et culturelle HQE et d'un terrain de football synthétique ;

Considérant l'inscription prévisionnelle, au chapitre 16 de la section d'investissement du budget principal 2012 adopté par délibération n°2012-052 du 2 avril 2012 susvisée, après contact pris par la Municipalité avec ses partenaires financiers et prévision sur le long terme de la capacité d'autofinancement de la Collectivité, de recettes d'emprunt à hauteur de 4 398 092 € ;

Considérant l'offre de prêt présentée par la Société Générale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt	Financement du plan pluriannuel d'investissement comprenant la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive HQE et d'un terrain de football synthétique.
Montant	900 000,00 €
Durée	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,20 %
Taux annuel de progressivité	0,00 %
Modalité de révision des taux (2)	N
Indice de référence	
Valeur de l'indice de référence	0,00 % (**)
Différé d'amortissement	aucun
Périodicité des échéances	trimestrielle
Commission d'intervention	néant

(2) N : Non révisable

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **à la majorité (3 oppositions)**

Adopte la décision suivante :

Article premier : Pour le financement du plan pluriannuel d'investissement comprenant la construction d'une salle sportive et culturelle HQE et d'un terrain de football synthétique, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Société Générale un emprunt de 900 000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la période d'amortissement : 15 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,20 %
- Amortissement : Trimestriel – Linéaire (capital constant)
- Date de première échéance : 21/03/2013
- Base de calcul : exact/360

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat réglant les conditions du prêt défini à l'article 1 et la ou les demande(s) de réalisation de fonds, ainsi que tous documents concernant cette affaire.

Article 3 : Les dépenses et recettes découlant de la présente décision sont inscrites au chapitre 16 de la section d'investissement et au chapitre 66 de la section de fonctionnement des budgets principaux 2012 et suivants.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas reçu de question écrite. Il demande aux conseillers municipaux si quelqu'un souhaite intervenir.

Aucune question n'est posée.

La séance est levée à 20h45.

Figurent au registre des délibérations du Conseil Municipal en annexe au présent procès verbal, les documents communiqués pendant les débats ou annexés le cas échéant aux délibérations approuvées au cours de la séance.

Le Secrétaire de séance,

SIGNE

Eurico LOPES

Le Maire,

SIGNE

Michel DELMAS